



## PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Objet, durée et composition des activités devant être organisées en 2008 et nouvelles propositions d'activités pour 2008-09, y compris celles émanant des organes consultatifs pour les groupes de secteurs**

1. La commission était saisie d'un bref document pour information<sup>1</sup> rappelant les principales décisions prises à la 298<sup>e</sup> session (mars 2007) du Conseil d'administration en ce qui concerne les nouvelles orientations du Programme des activités sectorielles. D'après ce document, les nouveaux organes consultatifs créés pour examiner les activités sectorielles et faire des recommandations sur leur type et leur contenu devaient se réunir en septembre et octobre 2007, et présenter leurs résultats une fois les réunions terminées. Le présent document fait un résumé des principales recommandations formulées à l'issue de ces réunions au sujet des activités dont l'organisation avait déjà été décidée en mars ainsi que de celles dont l'examen avait été reporté à la session en cours, mais aussi des propositions du Bureau relatives à quelques activités qui n'ont pas été examinées par un organe consultatif.

**A. Activités sectorielles pour 2008-09: objet, durée et composition des réunions dont la tenue a été décidée en mars 2007**

2. A sa 298<sup>e</sup> session (mars 2007), le Conseil d'administration a approuvé les principales activités pour 2008-09 qui sont mentionnées ci-après:
  - Réunion d'experts chargés de mettre au point un recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité et la santé dans l'agriculture;
  - Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz, depuis la prospection et la production jusqu'à la distribution;

<sup>1</sup> Document GB.300/STM/1/Inf.

- Réunions d’experts chargés d’adopter des directives sur les responsabilités de l’Etat du port en vue de l’inspection des conditions de travail à bord des navires;
  - Réunions d’experts chargés d’adopter des directives sur les responsabilités de l’Etat du pavillon découlant de la convention du travail maritime, 2006;
  - Forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs du secteur du commerce.
3. Le Conseil d’administration a par ailleurs approuvé l’ensemble des activités de suivi proposées dans le document élaboré par le Bureau à l’intention de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes <sup>2</sup>.
4. Lors de la même session, le Conseil d’administration a approuvé «l’établissement des priorités, moyennant la création de groupes de secteurs et d’organes consultatifs, compte tenu des ressources disponibles. Les organes consultatifs, composés de mandants et appuyés par le Bureau, examineraient le contenu et les types d’activités sectorielles afin d’aider le Bureau dans ses travaux avec la commission et le Conseil d’administration.»
5. Conformément aux décisions susmentionnées, on trouvera dans la première partie du présent document les propositions que le Bureau a élaborées en tenant compte des recommandations formulées par les organes consultatifs compétents au sujet des activités précitées (notamment leur thème central et leur composition).

### **Réunion d’experts chargés de mettre au point un recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité et la santé dans l’agriculture**

6. Eu égard aux recommandations formulées à l’issue de la réunion de l’organe consultatif pour l’agriculture <sup>3</sup>, le Directeur général propose que la réunion soit consacrée à l’adoption d’un recueil de directives, pratique et de lecture aisée, qui viendrait compléter, et non remplacer, la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l’agriculture, 2001. Le but recherché serait l’application des directives sur le lieu de travail et la mise en évidence des liens importants entre politique nationale et comportement des entreprises de même que du rôle de l’inspection du travail. Il pourra être envisagé d’inclure les thèmes supplémentaires proposés par l’organe consultatif.
7. Par ailleurs, il est proposé que huit experts hautement qualifiés soient nommés pour chaque groupe, et que la durée de la réunion n’excède pas huit jours ouvrables pour permettre la finalisation du texte. Le Bureau propose que la réunion se tienne du 22 au 30 septembre 2009, conformément aux recommandations de l’organe consultatif.

<sup>2</sup> Document GB.298/STM/1/1.

<sup>3</sup> Cette réunion a eu lieu le 2 octobre 2007.

---

## **Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz, depuis la prospection et la production jusqu'à la distribution**

8. Eu égard aux recommandations formulées à l'issue de la réunion de l'organe consultatif pour l'énergie et les mines<sup>4</sup>, le Directeur général propose que la réunion tripartite soit consacrée à l'évolution récente, à l'emploi, aux relations professionnelles et au dialogue social dans les secteurs de la production et du transport de pétrole. Les participants à la réunion devraient définir les éléments essentiels qui sont à la base de bonnes relations professionnelles, notamment les principales normes du travail, les conventions collectives et les initiatives volontaires visant à renforcer le dialogue social, ainsi que les avantages qui découlent pour la branche d'activité de l'amélioration des conditions de travail et de l'application de mesures destinées à attirer les travailleurs compétents, notamment la formation et le développement de carrière. Par ailleurs, les participants à la réunion examineraient les incidences du travail en sous-traitance dans le secteur. Ils se serviraient d'un rapport élaboré par le Bureau comme base de discussion. Ils pourraient adopter des conclusions contenant des orientations pratiques aux fins du renforcement du dialogue social et de la promotion de bonnes relations professionnelles et proposant des mesures que les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs pourraient prendre aux niveaux international, régional et national, et des mesures que le BIT pourrait prendre.
9. Par ailleurs, il est proposé qu'après consultation de leurs groupes respectifs, dix participants employeurs et dix participants travailleurs soient invités à participer à la réunion. En outre, conformément à la décision que le Conseil d'administration a prise en mars 2007<sup>5</sup>, les gouvernements de tous les Etats Membres seraient invités à désigner des participants à la réunion. Enfin, il est proposé qu'un représentant du Conseil d'administration soit désigné pour présider la réunion, comme par le passé. Le Bureau propose que la réunion ait une durée de quatre jours et se tienne du 11 au 14 mai 2009, conformément aux recommandations de l'organe consultatif.

## **Réunions d'experts chargés d'adopter des directives sur les responsabilités de l'Etat du port en vue de l'inspection des conditions de travail à bord des navires**

## **Réunions d'experts chargés d'adopter des directives sur les responsabilités de l'Etat du pavillon découlant de la convention du travail maritime, 2006**

10. Le Directeur général propose que ces deux réunions<sup>6</sup>, dont l'objet est l'adoption de directives aux fins de la mise en œuvre de la convention du travail maritime, 2006, se tiennent, l'une après l'autre, entre les 15 et 26 septembre 2008. D'autres propositions concernant la composition et la durée de ces deux réunions seront faites à la commission en consultation avec les mandants.

<sup>4</sup> Cette réunion a eu lieu le 2 octobre 2007.

<sup>5</sup> Document GB.298/12(Rev.), paragr. 51.

<sup>6</sup> Une seule d'entre elles sera financée sur le budget du Service des activités sectorielles.

## **Forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs du secteur du commerce**

11. Eu égard aux recommandations formulées à l'issue de la réunion de l'organe consultatif pour les services du secteur privé<sup>7</sup>, le Directeur général propose que le forum ait pour objet l'examen des besoins actuels et futurs en matière d'emploi dans le secteur du commerce en vue de l'élaboration de stratégies de perfectionnement et de programmes de formation professionnelle destinés aux travailleurs du commerce de détail ou de gros afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi et leur employabilité, ainsi que la productivité et la compétitivité des entreprises. Suite à des consultations supplémentaires, le Bureau apporterait les modifications voulues à l'ordre du jour et convoquerait le forum conformément aux desiderata des mandants; il en faciliterait les travaux mais n'établirait pas de rapport détaillé comme c'est la pratique habituelle pour les réunions sectorielles. Pour favoriser la liberté d'expression dans les débats et un maximum d'échanges de vues, le forum devrait se dérouler comme un atelier et ne pas suivre les règles formelles d'une négociation aboutissant à des conclusions comme c'est le cas dans les réunions sectorielles tripartites. Le but principal de ce forum serait de mettre à la disposition de toutes les parties une plate-forme de réflexion qui leur permettrait de définir les points de consensus à partir desquels elles pourraient aller de l'avant avec l'aide du BIT, notamment aux niveaux national et régional.
12. Il est proposé qu'après consultation de leurs groupes respectifs, six participants employeurs et six participants travailleurs soient invités à assister au forum. Les autres participants employeurs et travailleurs intéressés pourraient également assister au forum sans frais pour le Bureau. Conformément à la décision prise précédemment au sujet des réunions sectorielles<sup>8</sup>, les gouvernements de tous les Etats Membres seraient invités à désigner des participants au forum. Le Bureau propose que le forum ait une durée de deux jours et se tienne les 24 et 25 novembre 2008, en application des recommandations de l'organe consultatif.

### **B. Activités sectorielles proposées pour 2008-09**

13. A la 298<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, la commission était saisie de propositions du Bureau<sup>9</sup> qui avaient été élaborées en consultation avec les partenaires sociaux, de manière à tenir compte des travaux antérieurs et des travaux en cours dans ces secteurs, ainsi qu'à répondre aux besoins perçus. Sur la base de ces propositions, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation de la commission, quels seraient les types et thèmes des activités mentionnées dans la partie A du présent document. Les décisions concernant les autres propositions ont été reportées à la session de novembre.
14. Des recommandations concernant des activités nouvelles ou modifiées dans le cadre des propositions reportées ont été faites au Bureau par les organes consultatifs compétents à l'issue des réunions qu'ils ont tenues depuis mars 2007 s'agissant des groupes de secteurs suivants: secteur manufacturier, infrastructure, construction et industries connexes, services publics et services de distribution, et éducation et recherche. Pour ce qui est des activités qui n'ont pas été examinées par les organes consultatifs compétents, les

<sup>7</sup> Cette réunion a eu lieu le 20 septembre 2007.

<sup>8</sup> Document GB.298/12(Rev.), paragr. 51.

<sup>9</sup> Document GB.298/STM/1/1.

propositions initiales présentées en mars ont été soumises à nouveau à la commission s'agissant des groupes de secteurs suivants: énergie et mines et services du secteur privé. Le Bureau propose donc que la commission examine les activités décrites ci-après et s'en serve pour faire ses recommandations au Conseil d'administration concernant le thème central des travaux relatifs aux groupes de secteurs en 2008-09.

15. Il est rappelé à la commission et au Conseil d'administration qu'ils doivent prendre leurs décisions en gardant à l'esprit que les ressources affectées au Programme des activités sectorielles ne permettront pas de mener plus de dix activités principales en 2008-09.

## **Energie et mines**

### ***Programme d'action sur la sécurité et la santé dans les industries extractives***

16. Bien que plusieurs pays (Afrique du Sud, Brésil, Espagne, Etats-Unis, République tchèque et Zimbabwe) aient ratifié la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, le nombre de ratifications (21) demeure faible. Afin de tenir compte de l'importance croissante que revêt l'industrie extractive, en particulier en Afrique, un programme d'action sur l'amélioration de la sécurité et de la santé se centrerait sur un travail de sensibilisation et sur le renforcement des capacités des mandants dans le cadre d'ateliers; de même, il encouragerait et aiderait les pays à ratifier la convention.

### ***Réunion d'experts chargés d'élaborer un manuel sur la sécurité et la santé au travail dans les opérations de taille et de polissage de pierres précieuses***

17. Le Séminaire tripartite sur l'emploi et les conditions de travail dans l'industrie de la taille et du polissage de pierres précieuses (novembre 2001) a essentiellement recommandé au BIT d'élaborer un manuel sur la sécurité et la santé au travail dans les opérations de taille et de polissage de diamants et de pierres précieuses à l'intention des PME. Une fois adopté par la réunion d'experts, le manuel ferait l'objet d'une promotion dans le cadre de séminaires tripartites et serait largement distribué dans certains pays, de manière à toucher les personnes engagées dans un secteur qui relève souvent de l'économie informelle.

## **Secteur manufacturier**

### ***Programme d'action sur la fabrication du matériel de transport – relation de travail, droits au travail et protection sociale***

18. Le secteur de la fabrication du matériel de transport se ressent des mutations considérables qui se produisent dans les relations de travail, avec toutes les conséquences qu'elles entraînent sur les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. Ces mutations ont à voir avec les variations continues dans la structure et la nature des relations entre les principaux employeurs, entrepreneurs et fournisseurs vis-à-vis des travailleurs et des pratiques en matière d'emploi. Ces mutations suscitent des questions concernant les droits au travail ainsi que l'assurance et les prestations sociales pour les travailleurs du secteur de la fabrication du matériel de transport. L'Agenda du travail décent de l'OIT, la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, et la résolution adoptée par la 95<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, conjointement avec les propositions

de suivi du Directeur général, serviraient d'orientation pour un programme d'action qui traiterait la question des relations de travail, des droits au travail et de la protection sociale à l'intention du secteur de la fabrication du matériel de transport. Le programme d'action se centrerait sur les mécanismes du dialogue social mis sur pied à l'échelle nationale dans un certain nombre de pays, afin de promouvoir et d'améliorer les droits au travail et la protection sociale à travers les chaînes de production du secteur, conformément à l'Agenda du travail décent.

19. Eu égard aux recommandations formulées à l'issue de la réunion de l'organe consultatif pour le secteur manufacturier<sup>10</sup>, le Directeur général propose de lancer un programme d'action qui serait fondé sur le rapport soumis à la Réunion tripartite sur l'emploi, le dialogue social, les droits au travail et les relations professionnelles dans le secteur de la fabrication du matériel de transport, ainsi que sur les résultats de ladite réunion<sup>11</sup>. Il est proposé que ce programme s'appuie sur un processus de consultations mené au niveau national, des actions et des activités de sensibilisation menées par les mandants du secteur visé et sur un dialogue entre les partenaires sociaux dans le cadre des lois, réglementations et institutions nationales en place.
20. Des activités, telles que des séminaires ou ateliers, pourraient être organisées, en consultation avec les partenaires sociaux et représentants des gouvernements respectifs au niveau national, en collaboration avec les départements du BIT et les bureaux extérieurs de l'Organisation. Elles pourraient être échelonnées de manière à faire fond sur les volets précédents du programme d'action, ce qui permettrait une utilisation plus équilibrée des ressources et le lancement de ces activités dans deux pays en 2008 et dans deux autres pays au cours de 2009. Il est proposé d'accepter comme participants au programme les pays qui répondent aux critères suivants: le secteur de la fabrication du matériel de transport tient un rôle important dans l'économie du pays; il existe un tripartisme et un dialogue social au niveau sectoriel; les pouvoirs publics approuvent le programme d'action; des partenaires sociaux engagés sont présents et il existe des structures d'appui et des perspectives de réussite.

## **Infrastructure, construction et industries connexes**

### ***Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le cadre des marchés publics locaux relatifs aux travaux d'infrastructure***

21. Eu égard aux recommandations formulées à l'issue de la réunion de l'organe consultatif pour l'infrastructure, la construction et les industries connexes<sup>12</sup>, le Directeur général propose qu'un forum de dialogue mondial ait lieu à la fin 2008. Ce forum devrait porter sur les moyens de faire en sorte que les contrats répondent aux exigences sociales par le biais de dispositions contractuelles obligeant les chefs d'entreprise et les ingénieurs à prendre des engagements contractuels et financiers de manière à se conformer à ces exigences. Il

<sup>10</sup> Cette réunion a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

<sup>11</sup> Voir la «Note sur les travaux» (document TMTEM/2005/9) et «Les évolutions de l'industrie automobile qui ont une incidence sur les équipementiers» (document TMTEM/2005), rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion tripartite sur l'emploi, le dialogue social, les droits au travail et les relations professionnelles dans le secteur de la fabrication du matériel de transport, Genève, 10-12 janvier 2005.

<sup>12</sup> Cette réunion a eu lieu le 19 septembre 2007.

devrait être proposé des méthodes pratiques permettant d'assurer le respect de ces prescriptions d'une manière adaptée à la situation sociale et économique des pays pour lesquels ces méthodes sont proposées. Il faudrait s'attacher avant tout à la faisabilité et aux aspects pratiques de la méthode, compte tenu du fait que le processus est long et devrait suivre une progression, le forum faisant partie dudit processus. Les travaux accomplis par les partenaires sociaux, la Confédération des associations internationales d'entrepreneurs (CICA) et l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) sur le sujet pourraient servir de point de départ pour le débat. La contribution du forum à la question plus large des marchés publics pourrait être définie dans le cadre de réunions préliminaires qui auraient lieu avant le forum, avec peut-être un accent particulier sur le rôle des autorités locales, compte tenu de l'importance croissante des collectivités locales dans les marchés publics.

22. Il est proposé de décider de la durée, des dates et de la composition du forum après des consultations supplémentaires entre les mandants. Etant donné que l'un des principaux thèmes du forum va peut-être porter sur les collectivités locales et les marchés publics, même si les administrations centrales invitées au forum peuvent représenter ces autorités locales, les moyens de renforcer leur participation pourraient par ailleurs être examinés en synergie avec les efforts déployés récemment par l'OIT pour resserrer les liens avec celles-ci.

***Projet de matériel didactique sur la sécurité et la santé  
au travail et sur la gestion de projets à l'intention  
de différents intervenants***

23. Eu égard aux recommandations formulées à l'issue de la réunion de l'organe consultatif, le Directeur général propose que le Bureau mette au point un matériel didactique sur la sécurité et la santé au travail, lequel serait utilisé dans différents pays et dans différents contextes, en particulier dans les pays en développement. Le matériel devrait constituer une mise à jour du matériel existant pour tenir compte de l'évolution du secteur de la construction et des méthodes d'enseignement et d'apprentissage, des changements dans les comportements en matière de prévention, de la question de la gestion de projets (dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail) et des rôles joués par les différents intervenants (c'est-à-dire les clients, les entrepreneurs, les chefs de chantiers, les consultants, les syndicats/les travailleurs). Il faudrait que ce matériel didactique soit pratique, ciblé et facile à utiliser et qu'il traite en priorité les questions correspondant aux besoins d'un pays ou d'une région donnés.

**Services du secteur privé**

***Forums de dialogue mondiaux***

24. Pour ce groupe de secteurs, il est proposé, comme pour le secteur du commerce, de tenir des réunions tripartites ou bipartites plus courtes, plus ciblées et plus restreintes en 2008-09. Le Bureau se chargerait d'en élaborer l'ordre du jour et de les convoquer conformément aux recommandations de l'organe consultatif; il en faciliterait les travaux mais n'établirait pas de rapport sectoriel détaillé. Ces réunions, très ciblées, offriraient de ce fait des possibilités supplémentaires de dialogue pour des secteurs ou des sous-secteurs tels que les finances, les services relatifs aux biens immobiliers (nettoyage/sécurité), les médias et les spectacles, les télécommunications, la poste, les services de l'industrie, de l'entreprise et des technologies de l'information, les arts graphiques et les centres d'appels ainsi que pour les cadres et les professionnels, les agences de travail temporaire et la branche des jeux du secteur de l'hôtellerie, de la

restauration et du tourisme. Parmi les questions à traiter pourraient figurer le développement de carrière, la formation continue, la mobilité et l'égalité des sexes. Au besoin, on pourrait publier une note sur les travaux et les conclusions y relatives. En fonction de l'état d'avancement des travaux réalisés dans le cadre des forums, l'on proposerait la tenue en 2010-11 d'une réunion tripartite élargie.

***Réunions régionales sur la promotion du dialogue social dans un environnement médiatique en mutation (les régions seraient notamment l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique latine, l'Europe ou l'Afrique subsaharienne)***

25. Deux de ces réunions pourraient être consacrées à l'examen du caractère particulièrement évolutif de l'économie de l'information et du nouveau paysage des relations professionnelles dans l'industrie des médias et des spectacles. L'instauration de nouveaux types de relations d'emploi rend souvent les structures du dialogue social inefficaces ou inopérantes. Ce phénomène risque de provoquer la détérioration des relations entre employeurs et travailleurs, une démotivation sur le lieu de travail et une dégradation des conditions. Les réunions régionales qu'il est proposé de tenir permettraient d'examiner la situation au niveau régional s'agissant des relations professionnelles et d'étudier les mesures nécessaires pour intensifier le dialogue social. Ces mesures pourraient inclure l'élaboration de principes et de directives pour l'instauration d'un dialogue social et des partenariats efficaces dans l'industrie des médias et des spectacles afin d'instaurer un climat de confiance, de promouvoir l'innovation et la créativité et de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions et à l'élaboration de produits des médias de qualité.

## **Services publics et services de distribution**

### ***Programme d'action sur le renforcement des services de distribution***

26. Les services de distribution de l'eau et de l'électricité, essentiels au développement de sociétés modernes, sont une condition sine qua non de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation de plusieurs des autres objectifs du Millénaire pour le développement. Or de nombreux pays en développement n'arrivent toujours pas à assurer à leurs habitants un accès équitable, fiable et universel aux services d'adduction d'eau, d'assainissement et d'électricité. La capacité de gestion et de personnel qui leur permettrait de réagir à l'évolution des besoins et de s'engager avec efficacité et sans tarder dans des réformes pourrait être renforcée par un dialogue social amélioré. Le programme d'action sectoriel ferait suite aux travaux de la Réunion tripartite sur les défis à relever et les chances à saisir par les services publics (2003) en prévoyant un renforcement des capacités visant à consolider les mécanismes de dialogue social au niveau des entreprises dans certains pays en développement ou en transition. Le programme d'action aurait pour objectif global d'aider les gouvernements et les partenaires sociaux à élaborer des stratégies et des actions conjointes dans le but d'augmenter et d'améliorer l'efficacité de ces services essentiels.
27. Eu égard aux recommandations formulées à l'issue de la réunion de l'organe consultatif pour les services publics et les services de distribution<sup>13</sup>, le Directeur général propose que

<sup>13</sup> Cette réunion a eu lieu le 11 octobre 2007.



le Bureau choisisse deux ou trois pays de différentes régions suite à la tenue d'autres consultations avec les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Les pays sélectionnés devraient justifier d'un engagement tripartite dans les activités prévues, et cela pour toute la durée du programme.

### **Activités de suivi supplémentaires concernant les services publics**

28. Eu égard aux recommandations formulées par l'organe consultatif, il est proposé, s'agissant des services publics, que le Bureau poursuive ses activités relatives à ces services et à l'administration publique. L'utilisation des ressources pourrait être souple, de manière à affecter un montant, tiré du budget global alloué aux secteurs des services publics et des services de distribution, qui serait similaire à celui prévu pour 2006-07 aux fins de la suite donnée aux programmes d'action, afin de financer la poursuite des activités prévues au programme d'action relatif aux services publics. La collaboration établie avec le service DIALOGUE et les bureaux extérieurs serait maintenue et renforcée pour créer des synergies et contribuer au partage des frais.

## **Education et recherche**

### **«Guide des bonnes pratiques» et programme de formation dans le domaine des ressources humaines**

29. Eu égard aux recommandations formulées à l'issue de la réunion de l'organe consultatif pour l'éducation et la recherche<sup>14</sup>, lequel a examiné cinq propositions émanant du Bureau, y compris celle qui avait été présentée à la réunion de la commission en mars 2007, le Directeur général propose un programme de travail aux fins de l'élaboration d'un guide et d'un programme de formation en matière de ressources humaines concernant le corps enseignant à tous les niveaux d'éducation. Le programme permettrait de mettre au point une série d'outils complets de mise en valeur des ressources humaines sur la base des normes et des recommandations internationales (les recommandations de 1966 et de 1997 concernant les enseignants), des conclusions et recommandations du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART), des normes internationales du travail, des conclusions des réunions sectorielles, des principes du travail décent et de l'expérience technique de l'OIT, ainsi que des bonnes pratiques d'un grand nombre d'Etats Membres. Le programme devrait englober les autres questions importantes mises en évidence dans les autres propositions examinées par l'organe consultatif à sa réunion, notamment les salaires des enseignants. Le projet de guide devrait par ailleurs être communiqué aux mandants dans le cadre d'un processus de consultation, auquel participeraient les comités directeurs nationaux établis dans le cadre du programme d'action 2004-2007, si besoin est, ou des mécanismes de dialogue social équivalents. Avant la fin du programme, l'organe consultatif devrait communiquer des informations sur la convocation, la composition, la durée et les dates d'un atelier de validation tripartite dont l'objet serait d'offrir des orientations finales sur les éléments constituant le guide et sur un programme de formation.
30. Sur la base des recommandations formulées à l'issue de la réunion de l'organe consultatif, le Bureau propose en outre d'achever le rapport global sur la pénurie d'enseignants qu'il était initialement prévu de terminer au début 2008 dans le cadre du programme d'action

<sup>14</sup> Cette réunion a eu lieu le 18 octobre 2007.

sur l'éducation et, sur demande, de continuer à fournir une assistance technique aux pays qui ont participé au programme.

**31. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'approuver:**

- a) *l'objet, la composition, la durée et les dates des réunions consacrées à l'agriculture, au pétrole et au gaz, aux affaires maritimes et au forum de dialogue mondial sur le commerce comme il est proposé dans la partie A du présent document;*
- b) *les activités décrites dans la partie B qui sont recommandées par les organes consultatifs pour les groupes de secteurs suivants: secteur manufacturier; infrastructure, construction et industries connexes; services publics et services de distribution; éducation et recherche; et*
- c) *les propositions supplémentaires du Bureau concernant les groupes de secteurs énergie et mines et services du secteur privé, sous réserve que les principales activités à mener en 2008-09 soient limitées à dix, compte tenu des ressources affectées au Programme des activités sectorielles.*

Genève, le 29 octobre 2007.

*Point appelant une décision:* paragraphe 31.